



Montpellier
Agglomération

dossier de presse

| Cabinet du Président | Service presse |

Montpellier Agglomération



Mardi 17 juin 2014

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le chantier titanesque de protection
de la basse vallée du Lez est terminé

SOMMAIRE

ÉDITOS

Philippe SAUREL,

Président de Montpellier Agglomération,
Maire de la Ville de Montpellier p.3

Pierre de BOUSQUET,

Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault p.4

Cyril MEUNIER,

Maire de Lattes p.5

André VEZINHET,

Président du Conseil Général de l'Hérault p.6

**1. Le chantier de protection contre les inondations
de la basse vallée du Lez, le plus important de ce type en France** p.7

1.1 Un projet d'envergure mené en concertation
avec les citoyens et les collectivités p.7

1.2 L'historique du programme d'aménagements, en détails p.10

1.3 Zoom sur le chantier de protection
du quartier de Port de Carême à Pérols p.11

1.4 Le fonctionnement hydraulique des aménagements sur le Lez p.12

**2. Après le Lez, Montpellier Agglomération
sécurise la vallée de la Mosson contre les inondations** p.13

2.1 Coût et calendrier des travaux p.13

2.2 Nature des aménagements p.14

LES PARTENAIRES p.15

Philippe SAUREL,

Président de Montpellier Agglomération

Maire de la ville Montpellier

«Aujourd'hui, je suis heureux de voir réunis autour de moi tous les partenaires qui ont permis de mener à bien ce chantier titanesque de protection de la basse vallée du Lez contre les inondations, le plus important de ce type réalisé en France, qui a mobilisé 48 M€ et qui met en sécurité l'ensemble de la commune de Lattes et même au-delà. Avec le soutien de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de la Ville de Lattes, dans un esprit de dialogue et de coopération, Montpellier Agglomération a piloté, dès 2006, ce projet essentiel d'aménagement durable.

Prévention et valorisation sont les objectifs poursuivis par notre collectivité grâce, notamment, à son schéma de cohérence territoriale (SCOT), ses schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable et à travers sa participation au programme d'action de prévention des inondations (PAPI), élaboré en partenariat avec le Syndicat du bassin du Lez, créé à cette occasion.

Je veux que Montpellier Agglomération s'engage sur tous les fronts afin de bâtir un territoire durable et compétitif, pour en asseoir le développement, lui créer des opportunités et la protéger des risques, tels ici contre les inondations. C'est dans cet esprit que j'engage un pacte de confiance avec les maires des 31 communes et au-delà afin de définir un véritable pôle métropolitain autour de Montpellier, avec les différents Établissements publics de coopération intercommunale. Dans la concertation et le partenariat, Montpellier Agglomération sécurise ainsi l'avenir de son territoire.»

Pierre de BOUSQUET

Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault

«La réalisation des digues de Lattes complète la construction du chenal de la Lironde et de son déversoir, contribuant ainsi à la protection contre les inondations de plus de 18000 personnes.

Cet ambitieux projet de 48 M€, démarré en 2007, a fait l'objet d'un engagement permanent de l'État, tant financier (13 M€) que technique et réglementaire aux côtés des nombreux partenaires.

Les travaux réalisés sur la commune de Lattes s'inscrivent dans un cadre plus global, à l'échelle du bassin versant du Lez : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations («PAPI») du Lez, signé le 7 juillet 2008.

La prévention des risques d'inondation est une politique prioritaire de l'État particulièrement dans l'Hérault où le risque d'inondation est le risque majeur.

Parallèlement, l'État a la responsabilité d'élaborer les Plans de Préventions des Risques d'inondation (PPRi). Le PPRi de Lattes, en association avec la commune, a été approuvé en juin 2013. Il fait suite la même année à la finalisation des PPRi de 10 communes de la haute et moyenne vallée du Lez. Les révisions de ceux de Montpellier, de Castelnau-le-lez et de Palavas commenceront en 2015. Dans l'Hérault, 204 communes sont aujourd'hui couvertes par un PPRi.

L'État continue son action de protection des populations et de biens contre les inondations sur la vallée du Lez : un nouveau programme d'actions dit «PAPI 2» est lancé par le Syndicat du Bassin du Lez (SyBLE), avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Il comprendra les travaux sur les digues de la Mosson.

Les services de l'État veillent aussi à ce que la préservation des milieux soit prise en compte dans ces programmes. »

CYRIL MEUNIER

Maire de Lattes

Conseiller Général

Vice-Président de Montpellier Agglomération

«Le 17 juin 2014 constitue une date historique pour la Ville de Lattes.

Le Lez a suscité la création et parfois la destruction de notre Commune entre mer et terre dès l'Age de Fer.

Aujourd'hui, la présence de ce fleuve et des zones naturelles et humides qui lui sont liées constitue l'environnement exceptionnel de Lattes.

Mais tout ceci s'accompagnant jusqu'à ce jour du risque de destruction et de danger lié aux caprices de ce fleuve méditerranéen.

Depuis 2003, venant prendre le relais de la Commune de Lattes, Montpellier Agglomération a lancé puis réalisé un chantier de protection qui constitue l'un des principaux chantiers hydrauliques en France depuis 30 ans.

Plus de 47 millions ont été engagés avec l'aide de l'État, de la Région et du Département.

La Commune de Lattes remercie l'ensemble de ses partenaires pour leur implication, ainsi que les services techniques et d'ingénierie qui ont inventé puis réalisé ce chantier.

Les enjeux de demain sont à porter sur l'autre grand cours d'eau de l'Agglomération, la Mosson.

Le projet de mise en protection est en cours de réalisation.

À son terme, dans les années à venir, les Communes à l'aval de notre Agglomération, Lattes et Villeneuve les Maguelone en particulier, seront définitivement protégées.»

ANDRÉ VÉZINHET

Président du Conseil Général de l'Hérault

Les crues de septembre 2002 et de décembre 2003 ont rappelé à tous la vulnérabilité de la basse vallée du Lez face au risque inondation. Cette prise de conscience collective a notamment permis de structurer le bassin versant pour assurer sa bonne gestion. La création du syndicat du bassin versant du Lez « SYBLE » en 2007 a participé à la mise en œuvre des déclinaisons du SAGE Lez Mosson Étangs Palavasiens, dont une orientation est particulièrement opérationnelle : le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du Lez. Ce programme d'action d'une durée totale de 6 ans (2007-2013) d'environ 57 M€ entrepris par le SYBLE en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau et les structures intercommunales a pour but de prévenir et de prémunir la population contre les crues violentes du Lez. Les outils mis à disposition sont des travaux bien sûr, mais aussi des études, les actions de sensibilisation, les actions d'amélioration de la connaissance et les actions d'optimisation de la gestion de crise.

Réalisés dans ce cadre, les travaux de confortement des digues du Lez concluent une opération d'ensemble débutée en 2008 et comprenant la réalisation du déversoir sur le Lez et réalisation du chenal de la Lironde d'un montant total de 40 M€. L'objectif de ces travaux d'envergure est de protéger la basse vallée du Lez et notamment Lattes particulièrement vulnérable aux débordements du fleuve. Le Département de l'Hérault a apporté son soutien financier à cette opération à hauteur de 7,3 M€. Au total et pour l'ensemble du programme 2007-2013 l'aide apportée par le Département s'élève à 9,5 M€.

Au-delà des travaux et des actions déjà réalisées dans le PAPI Lez 2007-2013, qui seront poursuivies d'ailleurs par le biais d'un avenant au PAPI Lez pour l'année 2014 et inscrites dans le futur PAPI LEZ 2015-2020, l'aménagement du territoire est à penser et à réfléchir en fonction de l'avenir. La croissance démographique forte que connaît le département de l'Hérault doit nous imposer une vigilance accrue. Ainsi, en intégrant le « risque inondation dans les documents d'urbanismes », nous anticipons pour intégrer à la fois l'environnement, l'économie et l'homme, une façon de faire qui s'inscrit dans une approche de développement durable.

Ces actions sur le bassin versant font partie d'une stratégie globale et cohérente qui se décline en fonction des urgences. Elles sont renforcées par des actions d'initiative locale plus modestes qui complètent l'action globale.

Je suis satisfait de participer à une meilleure gestion du territoire pour préserver et améliorer la tranquillité des Héraultaises et des Héraultais.

1. LE CHANTIER DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA BASSE VALLÉE DU LEZ, LE PLUS IMPORTANT DE CE TYPE EN FRANCE

Aujourd'hui, Montpellier Agglomération célèbre la fin du programme d'aménagements de protection contre les inondations de la basse du Lez, le plus gros chantier de ce type réalisé en France au cours de ces dernières décennies. En effet, depuis plus d'un siècle, plusieurs grandes crues du Lez ont été recensées, affectant particulièrement la commune de Lattes et causant d'importants dégâts. Ceci est du passé. Les 18 000 Lattois sont à présent protégés du risque majeur de la rupture des digues du Lez. Aux côtés de la commune de Lattes et de Montpellier Agglomération, la Région Languedoc-Roussillon, l'État, l'Europe et le Département de l'Hérault se sont mobilisés pour mener à bien ce projet d'envergure de sécurisation de la basse vallée du Lez. Grâce à une bonne gestion des chantiers, notamment l'optimisation des terrassements, le budget initial de 48M€, fixé en 2006, a été respecté. Enfin, dans le cadre de ce chantier global, Montpellier Agglomération inaugure aussi aujourd'hui la protection de Port de Carême, sur la commune de Pérols, qui est également le premier de ce type contre la submersion marine sur l'arc méditerranéen.

Depuis plus d'un siècle, six crues exceptionnelles du Lez ont été recensées : en octobre 1891 et 1907, septembre 1933, décembre 1955, septembre 1963 et 1976. Plus récemment, les grandes crues de décembre 2002, 2003, puis septembre 2005 ont rappelé l'urgence de la prise en charge globale du problème et l'importance de la réalisation d'un schéma global de lutte contre les inondations.

1.1 UN PROJET D'ENVERGURE MENÉ EN CONCERTATION AVEC LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS

Dès 2002, des réunions publiques ont été organisées par la commune de Lattes afin d'informer les habitants sur les études menées sur le Lez et les projets en cours d'élaboration pour maîtriser les risques d'inondation des secteurs urbanisés.

Depuis la prise de la compétence « Lutte contre les inondations » en 2004 par Montpellier Agglomération, rencontres et réunions se sont succédées avec la commune de Lattes et les services de l'État afin de définir, de façon concertée, les aménagements à réaliser. Des accords ont aussi été trouvés avec le Conseil Général de l'Hérault et le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon afin de boucler le plan de financement. Cette mobilisation de tous les partenaires a permis un avancement rapide de ce projet d'envergure.

• Les différentes phases du projet d'aménagement

La première intervention d'urgence a consisté à **épaissir et conforter 600 mètres de digues** du Lez, endommagées par les crues de 2005, et à renforcer 2 km de digues sur le Lantissargues afin d'améliorer le niveau de sécurité des quartiers des Marestelles et Saladelles.

Suite à ces travaux de première nécessité, Montpellier Agglomération a lancé le chantier pour la **réalisation du chenal de la Lironde** et de l'ouvrage **partiteur de débit** qui l'alimente pour permettre la dérivation d'une partie des crues du Lez vers l'étang du Méjean ainsi que le recalibrage du **ruisseau de la Lironde** entre l'autoroute A9 et le chenal et la **construction de la digue de Gramenet du Lez** jusqu'à l'étang du Méjean.

||||| Épisodes Cévenols et crues du Lez

Le Lez et les cours d'eau qui s'y déversent sont soumis à des régimes de crues dits « épisodes Cévenols ». Survenant principalement à l'automne, ces crues sont liées à des précipitations très brutales, provoquées par des accumulations importantes de nuages provenant de la Méditerranée, contre les premiers reliefs au nord de Montpellier et les versants sud des Cévennes.

Montpellier Agglomération a ensuite engagé la seconde phase de son programme d'aménagement contre les inondations de la basse vallée du Lez : le confortement de ses digues. **13,5 km de digues au total ont été renforcées** depuis l'autoroute A9 jusqu'à la confluence avec la Mosson.

La dernière phase des travaux a consisté en deux chantiers menés en parallèle : **le confortement de la digue du Lez sur le tronçon aval** et la **protection des habitations du quartier de Port de Carême** à Pérols contre le risque d'inondations par débordement de l'étang du Méjean, **premier chantier de ce type contre la submersion marine sur l'arc méditerranéen**.

Ce chantier titanesque permet aujourd'hui d'offrir aux habitants de son territoire une basse vallée entièrement sécurisée contre les crues du Lez et de la Lironde.

Coût global de l'opération : 47, 841 M€

Financements :

État :	13 225 000€
Montpellier Agglomération :	13 084 000€
Région Languedoc-Roussillon :	11 724 000€
Conseil Général de l'Hérault :	8 863 000€
Ville de Lattes :	720 000€
Feder :	225 000€

Intervenants :

Maître d'ouvrage :	Montpellier Agglomération
Maîtres d'œuvre :	BRLi et Egis Eau

Liste des entreprises ayant réalisé les principaux aménagements :

- Chenal de la Lironde et rétablissements des voiries :..... Valérian et SNGC
- Partiteur de crues, protection des Marestelles et Saladelles :... Berthouly
- Recalibrage de la Lironde et digue de Gramenet :..... Trivella
- Ponts de la Lironde recalibrée et tramway ligne 3 :..... Razel/BEC
- Confortement des digues du Lez :
- Protection Port de Carême :

LE CHANTIER, EN CHIFFRES

- **7 ans** de travaux
- Entre **50 et 100 personnes** ont travaillé en permanence sur le chantier
- Plus de **1 Million m³** de terres déplacées
- **6 ponts** construits et 7 voiries rétablies
- Plus de **100 engins** utilisés (*bulls, pelles, chargeurs, scrapeurs, camions 8x4, tombereaux articulés, compacteurs, arroseuses, niveleuses, foreuses, grues mobiles et pelles à bras long*).
- **31 000 tonnes** d'enrochement
- **70 ha** enherbés
- **10 000 m²** de surface de voiries refaites
- **7,5 km** de linéaire de réseaux humides posés
- **13,5 km** de linéaire de réseaux secs posés
- **40 ouvrages** hydrauliques
- **7,2 km** de clôtures posées
- **17,5 km** de pistes cyclables en crête d'ouvrages dont **7 km** aménagées en voie verte

Le chantier titanesque de protection de la basse vallée du Lez est terminé



1
2006 Réparation de la digue rive gauche du Lez suite à la crue de septembre 2005



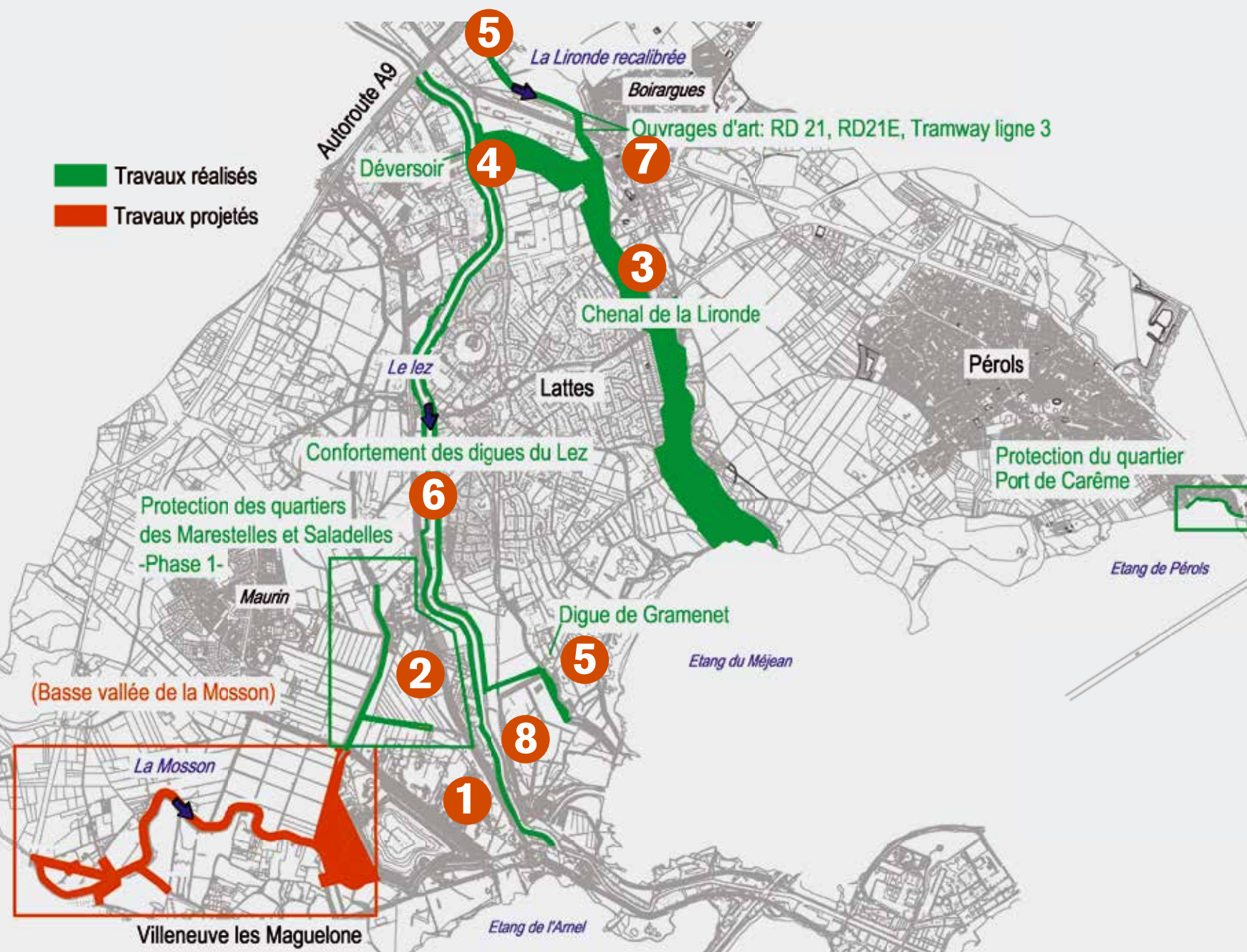
2
2007 Protection des secteurs habités des Marestelles et des Saladelles > Phase 1



3
2007-2008 Aménagement du chenal de la Lironde de 150 à 200 m de largeur sur 4 km de longueur



4
2007-2008 Création de l'ouvrage de dérivation des crues du Lez de 150 m de longueur (appelé partiteur de débit)



5
2008-2009 Recalibrage du ruisseau de la Lironde entre l'autoroute A9 et le chenal de la Lironde sur 1,5km et confortement de la digue de Gramenet entre le Lez et l'étang de Méjean sur 1,5 km



6
2009-2010 Confortement des digues du Lez sur 12 km



7
2010-2011 Ouvrages d'art de franchissement de la Lironde recalibrée par la RD21 et 21E



8
2013-2014 Confortement des digues du Lez sur le tronçon aval sur 1,5 km

1.3 ZOOM SUR LE CHANTIER DE PROTECTION DU QUARTIER DE PORT DE CARÊME À PÉROLS

Ce chantier a permis de protéger la centaine d'habitations et logements collectifs du quartier de Port de Carême à Pérols des submersions liées à la montée des eaux à l'étang du Méjean, conséquence des crues du Lez dont l'étang est le réceptacle naturel, mais aussi de la montée du niveau marin souvent constatée à l'occasion des tempêtes marines.

Cette protection, unique en son genre sur l'ensemble de l'arc méditerranéen, a été rendue possible par la stabilisation de la berge et l'arrêt de l'érosion pour garantir la pérennité de l'ouvrage de protection. Sur 550 mètres linéaires, un rideau de palplanches métalliques de 3 mètres de longueur a ainsi été fiché le long des habitations et un pieutage bois avec un rechargement en galets a été réalisé côté étang. Des aménagements annexes ont également été effectués afin d'améliorer l'usage du site pour le public et les riverains (accès, promontoire...).



Coût de l'opération : 1 038 719€ TTC

Financement :

Montpellier Agglomération :	353 164,46€ (soit 34%)
État :	259 679,75€ (soit 25%)
Commune de Pérols :	218 130,99€ (soit 21%)
Région :	207 743,80€ (soit 20%)

1.4 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES AMÉNAGEMENTS SUR LE LEZ

Les travaux ont consisté à :

- dériver une partie des crues du Lez vers le chenal de la Lironde aménagé pour maîtriser les écoulements jusqu'à l'étang du Méjean,
- conforter les digues du Lez pour assurer le transit des crues sans dommage.

Le fonctionnement des ouvrages en période de crues

- En cas de crues du Lez inférieures à $400 \text{ m}^3/\text{s}$, le Lez ne débordera pas et il n'y aura pas d'eau dans le chenal de la Lironde. En effet, l'ouvrage de dérivation vers le chenal de la Lironde, appelé partiteur de débit, fonctionne à partir d'un débit du Lez de $400 \text{ m}^3/\text{s}$.
- En cas de crues supérieures à $400 \text{ m}^3/\text{s}$, une partie des crues du Lez sera dérivée dans le chenal de la Lironde. Il n'y aura pas de débordements sur les digues du Lez en aval du partiteur de débit, **même pour des crues exceptionnelles.**

UN OUVRAGE DE DÉRIVATION ESSENTIEL

Appelé partiteur de débit, il fonctionne de telle sorte que le débit du Lez en aval de cet ouvrage ne dépasse pas le débit pour lequel les endiguements du Lez ont été réalisés. Construit en rive gauche du Lez, l'ouvrage de dérivation est ancré en berge et réalisé en enrochements ; la partie déversante étant réalisée en béton.



2. APRÈS LE LEZ, MONTPELLIER AGGLOMÉRATION SÉCURISE LA VALLÉE DE LA MOSSON CONTRE LES INONDATIONS

Pour poursuivre la démarche initiée sur le Lez, en vue de protéger l'ensemble de ses habitants contre les risques d'inondations, Montpellier Agglomération a engagé dès 2010 une étude hydraulique du bassin versant de la Mosson afin de préciser son fonctionnement en période de crue, d'identifier les secteurs à enjeux et de déterminer les aménagements potentiels pour protéger des secteurs densément urbanisés.

Réalisée dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), cette étude d'un coût de 250 000€ HT a été financée à 20% par Montpellier Agglomération, à 50% par l'État et à 30% par l'Europe (Feder).

Trois secteurs ont ainsi été identifiés :

- au niveau des communes de Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone sur la basse vallée du Lez ;
- sur le Coulazou dans la traversée de Fabrègues ;
- sur la Vertoublane le long des secteurs habités de Pignan.

En vue de la réalisation de ces nouveaux aménagements, Montpellier Agglomération a sollicité et obtenu en octobre 2012 l'extension de sa compétence «Lutte contre les inondations » à la vallée de la Mosson. À l'image de ce qui a été fait pour le Lez depuis 2006, les secteurs densément habités de cette vallée vont pouvoir être sécurisés.

2.1 COÛT ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Coût estimé de l'opération : 10 M€ H.T.

Financée dans le cadre d'un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI2, en préparation en concertation avec le SYBLE et l'État pour succéder au PAPI1 qui s'achève cette année.

Lancement des travaux :

- Basse vallée du Lez, au niveau de Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone (démarrage des études opérationnelles en 2013)
- Sur le Coulazou, au niveau de Fabrègues (lancement des études opérationnelles cette année).

2.2 NATURE DES AMÉNAGEMENTS

Sur la basse vallée de la Mosson, les aménagements consisteront à déplacer la digue rive gauche de la Mosson entre la voie SNCF et la RD 116, à supprimer plusieurs digues en rive droite et gauche de la Mosson et à créer un chenal d'évacuation des crues du Rieucoulon et du Lantissargues vers l'étang de l'Arnel. Sur la commune de Fabrègues, des digues de protection rapprochée seront positionnées le long des secteurs habités des Plantades et des Campanelles, en rive gauche du Coulazou, depuis l'ancienne voie SNCF jusqu'à la RD613. Elles seront complétées en rive droite par une digue de protection rapprochée d'un quartier urbanisé au niveau de la confluence entre le Merdanson et le Coulazou. Enfin, une étude complémentaire doit préciser l'opportunité de réaliser une digue de protection rapprochée en rive droite de la Mosson sur la commune de Lavérune.

2,2 M€ POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Avant le démarrage des travaux, comme pour l'aménagement du Lez, un diagnostic archéologique sera réalisé par l'INRAP (*Institut national de recherches archéologiques préventives*). Les fouilles réalisées sur le chenal de la Lironde ont ainsi permis d'identifier d'importants vestiges gallo-romains et étrusques. L'ensemble des fouilles archéologiques de ces sites représentent un coût de 2,2 M€ pris en charge par Montpellier Agglomération, dans le cadre du programme global.





Les partenaires



L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LA PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION.

Les travaux de protection des populations et des biens de la basse vallée du Lez contre les inondations sont aujourd'hui achevés. Ce projet démarré en 2007 est emblématique par son ampleur. Il a fait l'objet d'un engagement permanent de l'État, tant financier (11 millions d'euros, soit 27,5 %) que technique.

L'État s'engage financièrement et apporte son aide à l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Un PAPI est un programme d'action publique à long terme sur l'ensemble d'un bassin versant, visant à l'atténuation du risque lié aux inondations pour les personnes et les biens. Il agit sur tous les leviers de la prévention des risques : la connaissance, le renforcement de la conscience du risque, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, la réalisation et la gestion d'ouvrages de protection.

Les travaux réalisés sur la commune de Lattes s'inscrivent dans un cadre plus global, à l'échelle du bassin versant du Lez : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations («PAPI») du Lez signé le 7 juillet 2008 avec le concours financier de l'État, le Conseil régional, le Conseil général, l'Agence de l'eau et l'Europe. Il contribue à la protection de plus de 8000 personnes par la réalisation du chenal de la Lironde permettant le délestage du Lez en crue et par le confortement des digues existantes.

Ce premier programme arrive à son terme. Un nouveau programme d'actions dit «PAPI 2», poursuivant la dynamique initiée, est en cours d'élaboration par le Syndicat du Bassin du Lez (SyBLE), avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier, qui couvrira les 6 prochaines années.

Les services de l'État veillent à ce que les enjeux essentiels de protection et de gestion du risque inondation mais aussi de préservation des milieux y soient bien intégrés. Cette démarche fera l'objet d'une instruction au niveau national, à la Commission Mixte Inondation (CMI).

Contact

DDTM 34 / Service Eau et Risques
ddtm-ser@herault.gouv.fr / 04 34 46 62 37

L'État veille à la bonne gestion des ouvrages de protection

Au-delà de la réalisation des ouvrages de protection, les services de l'État veillent à ce que les gestionnaires assurent une surveillance et un entretien pérennes de ceux-ci (les digues en particulier). C'est la Communauté d'Agglomération de Montpellier qui assure la gestion du système de protection de Lattes.

L'État élabore les plans de prévention des risques d'inondation

Les Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) sont une priorité de l'action de l'État dans le département. Ils sont en effet la réponse adaptée pour préserver les champs d'expansion des crues. À ce jour, 204 communes de l'Hérault sont couvertes par des PPRI, dont 14 établis pour la seule année 2013. C'est ainsi que les services de l'État ont mené, en association avec la commune, l'élaboration du PPRI de Lattes qui a été approuvé le 06 juin 2013.

Sur la haute et moyenne vallée du Lez, 10 Plans de Prévention des Risques d'Inondation ont été approuvés en février 2013 pour prendre en compte la nouvelle estimation du débit centennal du Lez défini suite à la conférence scientifique d'experts de 2007. Il s'agit des PPRI des communes de Cazeville, Clapiers, Les Matelles, Le Triadou, Montferrier, Prades-le-Lez, Saint Clément de Rivière, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Trévières, Valflaunès. La révision des PPRI de Montpellier, Castelnau-le-Lez et de Palavas sera engagée en 2015.

L'État pilote la mise en œuvre de la directive européenne inondation

Les services de l'État conduisent la mise en œuvre de la «Directive européenne Inondation» sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation qui permettra de bâtir d'ici 2016 avec les partenaires locaux (la Communauté d'Agglomération de Montpellier, le Syndicat du Bassin du Lez «SyBLE», le Syndicat Mixte du Bassin de l'étang de l'Or «SyMBO» et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle «SIAV») une stratégie sur le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Montpellier-Mauguio-Lunel-Palavas.



LA RÉGION, CHEF DE FILE DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

La Région a placé au cœur de ses priorités la lutte contre les inondations. Sous son impulsion, un énorme chantier a été entamé en Languedoc-Roussillon pour mettre fin à des décennies d'inaction qui s'étaient soldées par des rivières à l'abandon, des digues mal entretenues, une désorganisation de l'action publique et des populations mal informées.

En quelques années, une bonne partie du retard pris a été rattrapé et fin 2013, 80 % du territoire régional étaient couverts par des programmes d'actions validés par la Région et l'État.

Sur la période 2006-2013, la Région n'a pas hésité à mobiliser 100 M€ pour lutter contre le risque inondations. Pour atteindre un haut niveau de protection sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon, la Région a décidé en mai 2013 de s'engager sur une enveloppe supplémentaire de 70 M€, pour la période 2014-2020.

C'est dans ce cadre que la Région a participé au chantier d'aménagement de la basse vallée du Lez. Les travaux, menés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, permettent de protéger les secteurs urbanisés, soit près de 8 000 habitants particulièrement exposés, par dérivation d'une partie des crues du Lez dans le chenal de la Lironde et confortement des digues à l'aval de l'autoroute A9, leur permettant de résister à une crue exceptionnelle.

Pour cette opération, d'un montant de près de 40 M€, la Région a porté son taux d'aide à 25% compte tenu de l'importance des enjeux concernés, soit une aide totale de 10 M€.

Ce chantier de grande ampleur constitue l'action phare du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) conclu sur le bassin versant du Lez de 2007 à 2013. Pour ce programme d'un montant total de près de 56M€, la Région a participé à hauteur de 12 M€, en finançant, outre les travaux de la basse vallée du Lez :

- les actions non structurelles d'amélioration de la conscience du risque et préparation à la gestion de crise sur la quasi-totalité des communes du bassin versant (près de 210 000€ d'aide régionale),
- l'aménagement des berges et la restauration de la ripisylve du Lez et des principaux affluents (220 000€ d'aide régionale),
- les travaux de protection des habitations du Port de Carème (435 000€) et la réalisation des bassins de rétention de Grabels (315 000€).

Parce que la population et les activités de l'ensemble du bassin versant du Lez ne sont pas encore totalement protégés, un deuxième PAPI est en cours d'élaboration pour la période 2014-2020 pour assurer une meilleure prise en charge du risque, en particulier sur le bassin de la Mosson. Il permettra également de lancer le vaste chantier d'amélioration de la résilience des habitations et des activités économiques pour accélérer le retour à la normale en cas d'inondations.

CONTACT PRESSE

Stéphanie GRILLET

04 67 22 63 62 // 06 74 49 34 17

grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr



DE LA GESTION DE LA RESSOURCE À LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT MÈNE UNE POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DE L'EAU

Le Département de l'Hérault mène depuis plusieurs années une politique active et ambitieuse en matière de gestion de l'eau. L'arrivée massive de population (1 000 nouveaux héraultais chaque mois), les effets du changement climatique et les compétences de la collectivité (barrages, routes, transports, collèges, patrimoine, solidarité...) ont conduit les élus départementaux à concevoir une politique de gestion globale et intégrée de l'eau, de la sécurisation de la ressource à la prévention des inondations, en passant par la gestion des eaux usées.

Inscrites dans le cadre du « SDAGE », le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse, la politique de l'eau du Conseil général vise à mettre en place une gestion patrimoniale et concertée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, en prenant en compte les risques d'inondation.

La gestion du risque d'inondations renforcée

Depuis décembre 2003, le Département assure la gestion des risques d'inondations. À ce titre, il doit garantir la sécurité des infrastructures du Département et dans les transports, porter secours aux sinistrés. Mais aussi, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion globale de l'eau, il doit proposer une politique préventive et protectrice efficace. Les acteurs qui interviennent dans la lutte contre les inondations sont nombreux et une coordination de leurs actions sur le territoire départemental est nécessaire. C'est pourquoi, le Président du Conseil général de l'Hérault et le Préfet, ont décidé d'instaurer le Comité Départemental de l'EAU(CDE), en 2011, qu'ils co-président. Le CDE est une instance de gouvernance institutionnelle qui regroupe les pouvoirs publics : l'État (à travers les services déconcentrés et l'Agence de l'Eau RMC) et les collectivités. Son objectif est d'améliorer l'efficacité des interventions des différents acteurs dans le domaine de l'eau, en général, et plus particulièrement dans la lutte contre les inondations.

Lors du dernier Comité stratégique du CDE, qui s'est déroulé en novembre 2013 à Mauguio, le Président

du Conseil général et le Préfet ont réaffirmé leur engagement dans la prévention et la lutte contre les inondations. À ce titre, ils ont inscrit « l'Eau et Risques inondations » comme un axe stratégique de travail prioritaire. Cela se traduit par une collaboration étroite et des échanges réguliers entre tous les acteurs de l'eau, notamment les Syndicats de bassin, comme le SYBLE, dont l'expérience de gestion des inondations permettra de contribuer à l'élaboration des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sur des territoires estimés à risques : TRI (territoires risques inondations).

Le Département, membre fondateur et majoritaire dans le syndicat mixte du bassin du Lez (SyBLE)

Le Conseil général s'est également fortement impliqué dans le SAGE sur le bassin versant du Lez, de la Mosson et des Etangs Palavasiens, dès son lancement en 1994. Le Syndicat Mixte du Bassin du Lez (SyBLE), créé le 13 juillet 2007, réunit le Département et les 7 intercommunalités présentes sur le périmètre du SAGE. Le Département est membre majoritaire de ce syndicat (45% de participation financière), qui a pour mission notamment de gérer les volets animation et études pour la mise en œuvre des programmes d'actions tel que décliné dans le SAGE et le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

7,272 millions d'euros pour la protection de la basse vallée du Lez

Les travaux de sécurisation de Lattes s'inscrivent dans le cadre du PAPI Lez. Ils répondent pleinement à la politique départementale de gestion des risques d'inondation. Ces opérations d'envergure ont été inscrites au contrat de projet départemental signé entre le Conseil général de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération de Montpellier et la Ville de Montpellier pour la période 2004-2009.

Au total 7,272 M€ aux aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez, dont la protection de Lattes.

Contact presse
Montpellier Agglomération
Renan North : 04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
r.north@montpellier-agglo.com

Montpellier Agglomération

50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2
Stations Tramway ligne 1 : Léon Blum et ligne 4 : Place de l'Europe

www.montpellier-agglo.com



Montpellier
Agglomération